LES MÉTIERS DE L'OFPRA

SECRÉTAIRE EN CHARGE DE LA NUMÉRISATION

Polyvalents, les agents de la MAEN (Mission Accueil Enregistrement Numérisation), assurent la première étape du traitement des demandes, étape qui commence dès la réception d'une demande déposée à l'accueil ou transmise par la voie postale. Ils procèdent à l'enregistrement des demandes d'asile dans la base de données informatique, INEREC, ainsi qu'au scannage et à l'indexation de tous les éléments du dossier, en apportant un soin particulier aux documents originaux dont ils préservent la traçabilité. La même attention est accordée aux pièces originales envoyées par courrier pour compléter la demande initiale. Plusieurs agents participent également au traitement du courrier à numériser, dont le volume, déjà important, est en hausse constante.

Le travail des agents d'enregistrement et du courrier doit être quotidiennement ajusté aux flux pour garantir le traitement des demandes en temps réel et optimiser la gestion des urgences. Ainsi, les demandes d'asile en procédure prioritaire, dont certaines formulées en rétention, sont-elles enregistrées et transmises sans délai aux divisions traitantes. De même, les demandes d'asile incomplètes et déposées hors délai font l'objet d'un traitement prioritaire. La réactivité, la capacité d'adaptation et l'efficacité de ses agents sont nécessaires afin de faire face aux situations d'extrême urgence, notamment pour répondre aux attentes des divisions géographiques lors de la préparation des missions à l'extérieur.

Il s'agit cependant d'un métier relativement récent, dont plusieurs facettes de l'activité ont été progressivement mises en œuvre après le lancement de la numérisation en juin 2010. Cette évolution constante se poursuivra dans le cadre de la réforme en cours de l'Office, avec la modernisation des outils et modes de travail. Entre l'accueil, le courrier, l'enregistrement sur INEREC et la numérisation, les missions confiées aux agents de la MAEN sont variées, nécessitant un contact aisé avec le public, une bonne connaissance des circuits et procédures de l'Office, ainsi qu'un savoir-faire technique de pointe.

La demande d'asile outre-mer

DOM-COM : PREMIÈRES DEMANDES ANNUELLES DE PROTECTION INTERNATIONALE PAR DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE (HORS MINEURS ACCOMPAGNANTS)

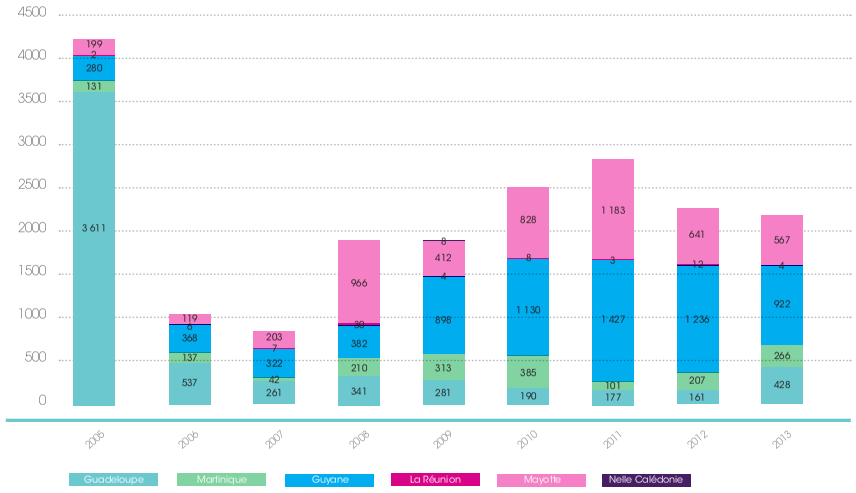

Pour la deuxième année consécutive, la demande d'asile outre-mer enregistre une baisse avec 2 412 demandes déposées en 2013 (hors mineurs accompagnants), soit une diminution de 4% par rapport à l'année précédente. Parallèlement, la demande est plus également répartie sur l'ensemble des départements d'outre-mer. La Guyane qui en 2012 concentrait 54% de la demande d'asile, ne représente plus que 42% de cette demande en 2013.

Les départements français d'Amérique

Sur l'ensemble des trois départements, la demande est en baisse de 3,5% avec 1 786 demandes enregistrées (1 850 en 2012). En réalité, cette baisse ne concerne que les demandes de réexamen qui diminuent dans les trois départements alors que les premières demandes demeurent stables. Le département de la Guyane, comme l'année précédente, voit sa demande diminuer de 26% aussi bien pour les premières demandes que pour les réexamens alors que les premières demandes sont en forte augmentation en Guadeloupe (+166%) et en Martinique (+29%). Cependant, la Guyane continue de concentrer la majorité (57%) de la demande dans cette région.

Pour les trois départements, Haïti demeure le premier pays de provenance des demandeurs d'asile (97% en Martinique, 83% en Guadeloupe et 64% en Guyane). On relève une certaine diversification de la demande en Guadeloupe : 6,3% de Dominicains, 5,6% de Syriens et 2,6% de Cubains. En Guyane, la demande est partagée entre Dominicains (15%), Bissaoguinéens (6%), Péruviens (4,3%) et Colombiens (4%).

Avec 1 943 décisions prises par l'antenne de l'Ofpra à Basse-Terre en 2013, l'activité s'est accrue de 7% par rapport à 2012. Comme les années précédentes, le taux d'accord reste très faible, il est de 1,6% pour l'ensemble de l'année sur les trois départements. En conséquence de la baisse de la demande et du surcroît d'activité, les stocks de dossiers en attente à l'antenne a diminué en 2013 atteignant 740 dossiers au 31 décembre 2013, soit une réduction de près de 150 dossiers au regard du stock au 31 décembre 2012. Parallèlement, le délai moyen de traitement des demandes déposées dans les départements français d'Amérique s'est réduit passant de 201 jours en 2012 à 197 jours en 2013.

Plus de 1 000 visio-entretiens ont été organisés à partir de l'antenne de Basse-Terre : 921 avec la Guyane, 102 avec la Martinique et 16 avec Saint-Martin. Parallèlement,

GUADELOUPE - PREMIÈRES DEMANDES DE PROTECTION INTERNATIONALE PAR NATIONALITÉ EN 2013 (HORS MINEURS ACCOMPAGNANTS)

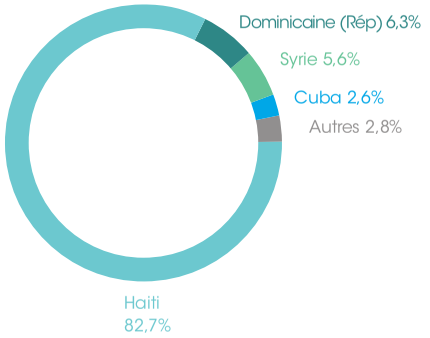

GUYANE - PREMIÈRES DEMANDES DE PROTECTION INTERNATIONALE PAR NATIONALITÉ EN 2013 (HORS MINEURS ACCOMPAGNANTS)

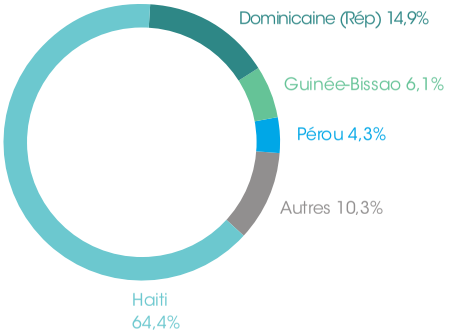

l'activité de l'antenne a été rythmée par l'envoi de 9 missions d'instruction à Cayenne et de 3 à Fort-de-France.

Océan Indien

Comme pour les départements français d'Amérique, la demande d'asile à Mayotte baisse pour la deuxième année consécutive passant de 651 demandes en 2012 à 622 en 2013. Le nombre de premières demandes diminue de 13% alors que les réexamens sont en augmentation passant de 10 en 2012 à 55 en 2013. Seulement quatre premières demandes ont été déposées dans le département de la Réunion sur l'ensemble de l'année 2013. A Mayotte, en 2013, l'Office a été saisi dans le cadre

de la procédure prioritaire pour 67% des demandes d'asile déposées (cette proportion était de 78% en 2012).

La composition de la population des demandeurs d'asile en 2013 n'a pas connu de changements notables : 72% des demandeurs sont Comoriens, 15% Congolais (RDC), 6% Rwandais, 1,4% Burundais et 1,2% Malgaches.

Le nombre de décisions prises (678) en 2013 pour ces départements a été supérieur à celui des demandes reçues permettant ainsi de réduire le stock des dossiers en attente à hauteur de 200. Le taux d'accord pour ces demandes en 2013 est de 20,5%, soit une augmentation par rapport à l'année précédente (13,7%).

Une très grande majorité des demandeurs d'asile comoriens a été entendue au moyen de la visioconférence (552 entretiens au cours de l'année). Une mission d'instruction a été organisée du 19 au 29 mars 2013 pour procéder à l'audition de 123 demandeurs d'asile, pour l'essentiel originaires de la région des Grands Lacs.

MAYOTTE - PREMIÈRES DEMANDES DE PROTECTION INTERNATIONALE PAR NATIONALITÉ EN 2013 (HORS MINEURS ACCOMPAGNANTS)

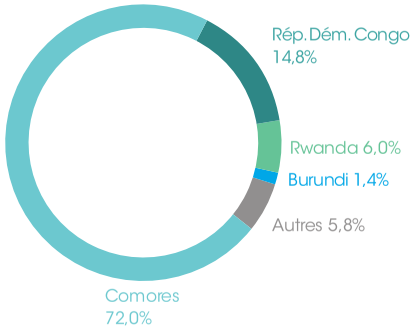

I.2 LES PROFILS DE LA DEMANDE PAR CONTINENT GÉOGRAPHIQUE

A noter : sauf mention contraire, le nombre de dossiers indiqué par nationalité comprend les premières demandes et les réexamens mais exclut les mineurs accompagnants.

L'Afrique
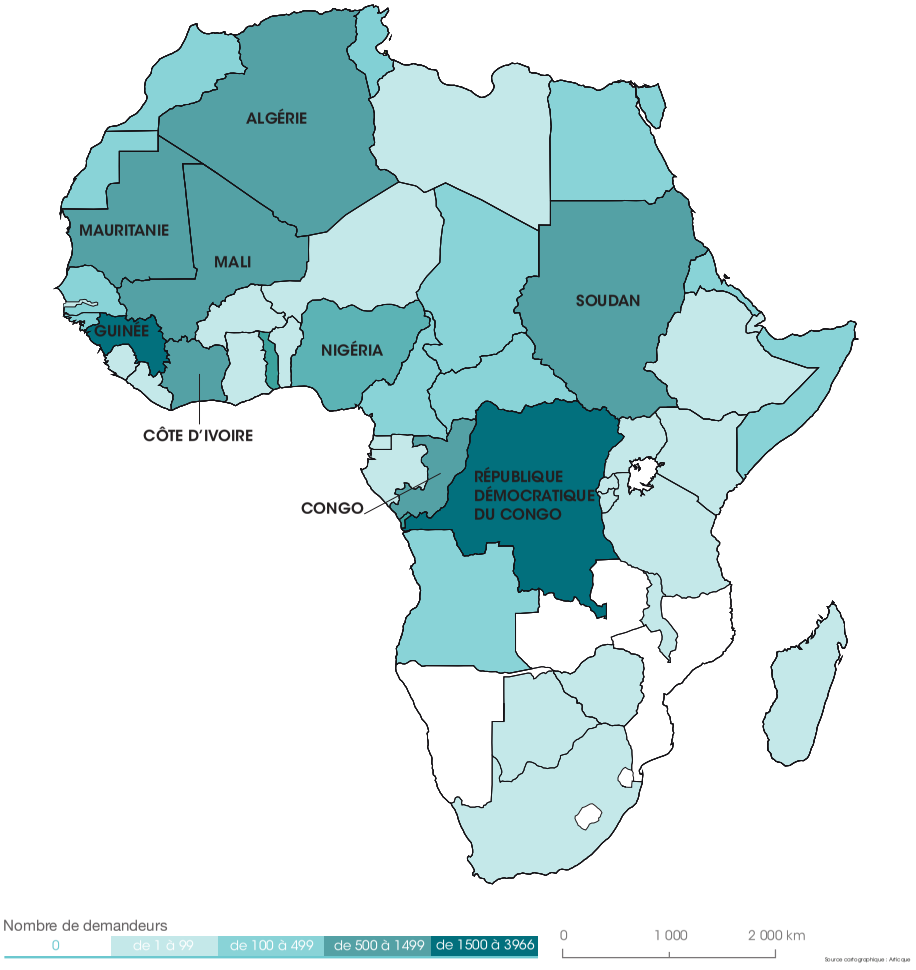
NOMBRE DE DEMANDEURS DE PROTECTION INTERNATIONALE AFRICAINS SELON LE PAYS DE NATIONALITÉ EN 2013 (HORS MINEURS ACCOMPAGNANTS)